

Monsieur Albert GOFFART
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PDF/402771
N/réf. : gm/BXL4.129/s.500
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Gouvernement Provisoire. Réaménagement de la rue. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

Dossier traité par Fr. Guillan-Suarez.

En réponse à votre lettre du 14 avril 2011, réceptionnée le 19 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 11 mai 2011 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur le réaménagement de la rue du Gouvernement provisoire qui est partiellement située dans la zone de protection de l'hôtel Astoria (à son débouché sur la rue Royale).

Le projet prévoit :

- l'élargissement des trottoirs qui seraient revêtus de pavés platines,
- la création de grandes oreilles de trottoirs au niveau des carrefours. Des plateaux traversants ne sont toutefois pas prévus en raison de la pente de la rue.
- l'aménagement de zones de stationnement en pavés porphyres, situées parallèles à la rue. Le stationnement se ferait d'un seul côté pour le tronçon situé entre la rue Royale et le croisement avec la rue de l'Association et de part et d'autre de la rue pour le tronçon allant de ce croisement jusqu'à la rue des Cultes.
- La chaussée serait couverte d'asphalte. Elle reste à sens unique, sauf pour les vélos qui pourraient y rouler à contre-sens.

Le projet n'aurait que très peu d'impact sur le monument classé. De manière générale, la CRMS déplore toutefois la perte de symétrie et de lisibilité de la rue suite à l'aménagement de grandes oreilles de trottoirs. Dans ce cas précis, le débouché sur la rue des Cultes pourrait être revu afin de respecter le tracé rectiligne de la rue qui est caractéristique de l'aménagement du quartier Notre-Dame-aux-Neiges.

Enfin, la Commission estime que, compte tenu du caractère historique du quartier et dans un objectif de développement durable (perméabilité), on aurait pu saisir l'occasion pour revenir à un revêtement traditionnel en pavés pour cette voirie.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

A. de SAN
Présidente f.f.